

012-2012

République Française

Département de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 23 mars 2012

Date de convocation : 14.03.2012
Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 08
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 08
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Limitation de vitesse dans l'agglomération de Tréziers

L'an deux mille douze le vingt trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R – LOUVET M- CHIVA N – PIQUEMAL S – RICHOUD – SANDRES M -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 9 octobre 2009 concernant la limitation de vitesse.

A ce jour, diverses démarches ont été réalisées. Il s'avère que la solution la plus adéquate et la moins coûteuse est de limiter la vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération du village, par la pose de panneaux aux entrées de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve cette solution,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture le 29/03/12

Et notification du 30/03/12 REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

29 MARS 2012